

# COMMUNE DE SEGUR LE CHATEAU

Conseil Municipal  
Séance du 17 mars 2025 à 14 h 30

## COMPTE-RENDU SOMMAIRE

\*\*\*\*

Affiché en exécution de l'article L. 2121- 25  
du Code des Collectivités Territoriales.

**Présents** : POURCHET Roland, DESMOULINS Muriel, DAVID Pierre, BERINGS Ludgerus, PIERRE FRANCOIS Emmanuel, POURRE Jacky, DESMOULINS Michel, Jean-Louis LABONNE, Diana DELAHAYE

**Absente excusée** : VIGNAL Sonia

**Pouvoir** : VIGNAL Sonia a donné son pouvoir à DESMOULINS Muriel

Jacky POURRE a été désigné secrétaire de séance.

Le compte-rendu du dernier conseil du 11/02/2025 est soumis à l'approbation du conseil :  
VOTES : 10 POUR 0 CONTRE 0 ABSTENTION.

### 1/ Réhabilitation de la salle polyvalente – projet de financement - modificatif

Le Maire rappelle au conseil municipal que par délibération en date du 11 février 2025, il a été décidé d'approuver le projet de réhabilitation de la salle polyvalente et son plan de financement. Le programme de travaux a évolué et a été modifié, entraînant ainsi une modification du plan de financement.

Il a été décidé de ne pas remplacer le mode de chauffage actuel au fioul car la chaudière actuelle fonctionne correctement et la proposition du nouveau mode de chauffage est trop onéreuse, et entraîne des travaux et aménagements trop conséquents.

L'ensemble des travaux du projet est estimé nouvellement à 271 900 € HT

la maîtrise d'œuvre de l'architecte en charge du projet : 38 745 €

l'assistance à maîtrise d'ouvrage de Corrèze Ingénierie : 6 750 €

les diagnostics énergétiques : 2 500 €

les missions de coordination SPS et de contrôle technique : 7 000 €

Le Maire propose donc d'approuver le nouveau plan de financement

- Coût total du projet H.T : 326 895.00 € HT
- Aides publiques :
  - DETR : 147 102.75 € - taux de 45 %
  - Subvention du Conseil Départemental de la Corrèze : 80 000 € - taux de 24 %
- Autofinancement = 99 792.25 €, soit 31 %

VOTES : 10 POUR 0 CONTRE 0 ABSTENTION

### 2/ Demande avenant au contrat de solidarité communale 2023-2025

Le Maire rappelle au conseil municipal que par délibération en date du 21 septembre 2023, il a été acté le contrat de solidarité communale 2023-2025, définissant les interventions du Département sur plusieurs projets communaux.

Les projets d'aménagements sécuritaires des abords de la Route Départementale n°6 en agglomération, ainsi que l'aménagement du centre bourg, ont été abandonnés.

C'est pourquoi, il propose de demander un avenant au contrat de solidarité communale, pour financer les diagnostics énergétiques en vue de la réhabilitation de la salle polyvalente, afin de bénéficier des crédits non utilisés sur les opérations abandonnées.

Le Maire demande un avenant au contrat de solidarité communale 2023-2025, pour financer les diagnostics énergétiques pour la réhabilitation de la salle, au taux de 80 %, le montant estimatif des diagnostics étant de 2 500 € HT.

VOTES : 10 POUR 0 CONTRE 0 ABSTENTION

### **3/ Plan Local d'Urbanisme Intercommunal – nouveau débat du projet d'aménagement et de développement durables (PADD)**

Le Maire informe le conseil qu'au cours de la phase d'élaboration de son Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi), la Communauté de Communes a fait évoluer le PADD qui a subi un nouveau débat. Le Maire donne lecture du projet de PADD.

Le conseil prend acte de la tenue de ce nouveau débat.

VOTES : 9 POUR 0 CONTRE 1 ABSTENTION.

### **4/ Questions diverses.**

- Terrain et Bâtiment Philippe VIGNAL : M. le Maire signale que seule la commune pourrait construire un bâtiment sur le terrain Route de Pompadour, car il est déclaré non constructible. Est évoqué la possibilité d'acheter ou de louer le bâtiment situé Route de Saint Yrieix, afin de pouvoir stocker le matériel de la commune et des associations, une visite est prévue.

- Recrutement Kylian : il est proposé au conseil de le recruter en CDD d'un an et de ne plus passer par le service de l'emploi temporaire du CDG 19 car le coût est trop élevé, une discussion est ouverte au sujet des formations nécessaires au poste. Jacky propose de faire appel au SIVA pour assurer le passage de l'épaveuse cette année en attendant que le nouvel employé communal ait les habilitations nécessaires.

- Préparation BP 2025 : une discussion est ouverte au sujet des différents investissements à prévoir au budget, demande de devis, visite chantier...

- Divers :

Diana réinterroge le Maire pour savoir où en est le projet d'installation de feux intelligents destinés à faire ralentir les véhicules dans le village. Le maire lui indique que c'est en cours de discussion avec Francis COMBY.

Le Maire informe le conseil que le Département doit se rendre sur place pour constater le glissement de terrain le long de la RD 6 au niveau du parking du Bois.

La séance est levée à 12h00